

Initiatives ministérielles

J'aimerais rappeler au ministre ce qu'il a déclaré hier. Il a dit que le gouvernement fédéral était le plus gros et le plus important employeur du pays. Il l'est, bien sûr, et à ce titre, il doit donner l'exemple dans la façon dont il négocie avec ses employés, avec les gens qui travaillent pour lui. Pas question de les voler. On ne dépouille pas les uns pour enrichir les autres.

Le seul moyen de régler la question du renouveau économique, c'est d'augmenter la productivité et non de s'en prendre aux fonctionnaires. Le ministre sait que lorsque le gouvernement libéral sera au pouvoir, il saura bien mieux s'y prendre que le gouvernement actuel pour régler cette question. Je suis certain que tous mes collègues partagent cet avis et qu'ils applaudissent à cette perspective.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je voudrais dire quelques mots des trois projets de loi qui sont à l'étude aujourd'hui. Ces trois ou quatre projets de loi que le gouvernement a présenté après une longue période de consultation ont pour effet de restructurer et de moderniser nos institutions financières.

Je vais parler brièvement de chacun de ces trois projets de loi. Le parti libéral les appuie. Nous souhaitons qu'ils soient renvoyés au comité dès que possible, sans doute lorsque les discours seront finis, aujourd'hui, de sorte que le comité ait suffisamment de temps pour en étudier l'application technique et espérons-nous, après avoir entendu les témoins, ait l'occasion de recommander des modifications constructives.

En tant que critique de Consommateurs et des Sociétés, je suis heureux de voir que cet ensemble de trois projets de loi ouvre les institutions financières à une plus grande concurrence. Je suis de ceux qui croient que l'intérêt du consommateur est toujours mieux servi lorsqu'il y a une concurrence active. Les trois projets de loi atteignent cet objectif, ils garantissent la concurrence en particulier dans le secteur de l'assurance. Les mesures législatives permettent également aux sociétés d'assurance de faire des prêts. En ce qui concerne les banques, les mesures modifient la façon dont les banques opèrent. Elles leur interdisent de faire de la location-bail dans le domaine de l'automobile, elles ne leur permettent pas de faire affaire directement dans le secteur des assurances, mais leur permet d'acheter des compagnies d'assurance.

Les mesures législatives touchent également la Loi sur les associations coopératives de crédit. Il y a des modifications à cette loi et je pense qu'elles sont très, très progressistes.

Nous vivons dans un pays où les banques bénéficient

d'une protection considérable. Nous avons vu fréquemment le gouvernement écouter et servir les intérêts des banques plutôt que ceux des consommateurs. Je peux dire ça avec une certaine certitude, parce qu'il y a actuellement une pré-étude sur la mesure législative du gouvernement concernant les faillites. Je peux vous dire que l'industrie bancaire canadienne, aussi réglementée qu'elle soit, est probablement l'un des lobbys les plus efficaces de ce pays. Les banques s'opposent à tout changement à la loi qui pourrait nuire à leur rentabilité.

Donc, quand les banques ont vu ces changements dans les quatre lois actuelles—la Loi sur les sociétés de fiducie est déjà adoptée—lorsqu'elles ont vu cela, elles se sont inquiétées, car l'espèce de club fermé qu'elles constituent, et en vertu duquel elles fonctionnent dans un cadre très réglementé, se trouve ouvert à d'autres.

Je désire donc féliciter le gouvernement de prendre ces mesures, car je sais que cela a dû être difficile. Il a fallu longtemps avant que ces réformes ne soient soumises à la Chambre. Il a fallu beaucoup de temps et de lobbying et aussi un peu de courage pour présenter les modifications que nous avons vues aujourd'hui dans ces trois lois.

• (1630)

Parlons de la Loi sur les associations coopératives de crédit. Je suis extrêmement heureux de ce que ces associations vont pouvoir fonctionner presque comme des banques, mais des banques qui ont du cœur. Le mouvement des coopératives du Canada en est un dont nous devrions tous être fiers. Personnellement, j'en suis très fier, parce qu'il est né dans ma province d'origine, la Nouvelle-Écosse. C'est un mouvement qui est très fort en Nouvelle-Écosse dans le domaine des sociétés de crédit. Il est très actif dans l'agriculture.

L'Institut Coady de l'Université Saint-François-Xavier est un bel exemple de l'intelligence et du génie des Canadiens. Cet institut accueille des étudiants du tiers monde auxquels il apprend à s'aider eux-mêmes au lieu de se fier aux dons de l'extérieur. Il leur explique le mouvement des coopératives et leur montre que l'entraide est la meilleure façon de promouvoir le développement des communautés.